



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité Police de l'Eau

Monsieur le Maire  
Mairie de SANRY-SUR-NIED

30 Rue Principale

57530 SANRY-SUR-NIED

Dossier suivi par : Romain DECCO  
Tél. : 03 87 28 30 84  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr  
Réf. : RD/CP ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant la réhabilitation  
du système d'assainissement de SANRY-SUR-NIED  
Accord avant le délai de 2 mois  
PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le 22 FEV. 2016

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

**la réhabilitation du système d'assainissement de SANRY-SUR-NIED,**

pour lequel un récépissé n° 57-2015-00275 vous a été délivré en date du 22 octobre 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- GEREEA  
ZA des Garennes sud – 30 rue des Vanneaux, 57155 MARLY
- LVRD  
7 rue du Château, 57645 MONTROY-FLANVILLE
- AERM – C.oeil de saleys

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER